

**Direction de la Solidarité
et de la Cohésion Sociale
Service de la Petite Enfance**

Tél. : 03.20.02.49.32
Fax : 03.20.66.58.35

DECISION

DEC/2025/PE/52

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Ludovic DELANNOY concernant une convention d'intervention pour une conférence sur le thème du « Trouble de l'oralité alimentaire », à la date ci-dessous, à la crèche « La Ruche », Maison de la Petite Enfance, située au 124, rue des Ecoles à Hem,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec Ludovic DELANNOY, 4 rue Aimé Coupet 59940 ESTAIRE, concernant une convention d'intervention pour une conférence sur le thème du « Trouble de l'oralité alimentaire », à la crèche « La ruche », Maison de la Petite Enfance, située au 124, rue des Ecoles à Hem, à la date suivante :

- Vendredi 19 septembre 2025, à 18h

La date et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de Ludovic DELANNOY.

ARTICLE 2 : Le coût de la prestation s'élève à 300 € TTC (trois cents euros). Le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem le

18 MARS 2025

